



## AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE #ClichéContreCliché

Objet de l'autorisation : Exploitation de l'image de la personne identifiable sur la photographie retenue dans le cadre du concours « Cliché contre cliché »

Contexte : Le Secrétariat d'Etat chargé de la Ville sis au 35, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, est l'organisateur d'un concours reposant sur le principe de l'appel à contribution des utilisateurs de l'application Instagram afin qu'ils postent des photographies sur le thème de « Un autre regard sur nos quartiers ». A l'issue dudit concours, les photographies retenues seront diffusées sur l'ensemble de l'écosystème digital du Secrétariat d'Etat chargé de la Ville et de son administration et feront l'objet d'une exposition.

A l'issue du Concours, les photographies retenues pourront être diffusées et exposées par le Secrétariat d'Etat chargé de la Ville dans les conditions prévues par le règlement et énoncées ci-dessous.

### Autorisation

Je soussigné(e) Madame/ Monsieur :

Née le :

A :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

1/ déclare accepter à titre gratuit et irrévocable apparaître et être identifiable au sein de la photographie postée sur Instagram, sélectionnée dans le cadre du concours.

2/ déclare être majeur, à défaut joindre à la présente autorisation l'accord écrit de mes représentants légaux ;

3/ autorise, à titre exclusif et irrévocablement le Secrétariat chargé de la ville et son administration à exploiter, directement ou indirectement, mon image en tout ou partie au sein de la photographie notamment dans le cadre d'une exposition et des outils de communication afférents y compris les supports web. La photographie est donc susceptible d'être visible sur Internet au-delà de la période définie soit un an, sans que la responsabilité du Secrétariat chargé de la Ville et/ou celle de son administration ne puisse être recherchée et qu'aucune rémunération ne soit due.

4/ reconnais que le Secrétariat d'Etat chargé de la Ville et son administration sont autorisés à conserver et archiver des prises de vue d'ensemble de l'exposition, représentant entre autres la photographie installée dans l'exposition, notamment dans son fonds photographique.

Aucun retrait d'autorisation ne sera possible et aucun recours ne sera recevable.

La présente autorisation est soumise au droit français.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

En deux exemplaires originaux.

Signature

Faire précéder la signature de la mention manuscrite  
"Lu et approuvé, Bon pour accord"